

## Troisième conférence EUROSHNET (Cracovie)

### Discours de clôture de M. Jean-Luc Marié Directeur général de l'INRS

Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés au terme de la troisième conférence organisée par EUROSHNET. La première eut lieu en 2001 et précéda la création du réseau EUROSHNET, c'était le temps du régime de croisière de la Nouvelle Approche liant intimement réglementations et normes, mais c'était aussi le temps de l'amplification de la mondialisation.

La deuxième conférence, en 2005, était centrée sur l'élargissement de l'Union simultanément à l'affirmation de cette mondialisation. L'analyse de ces évolutions confirma tout l'intérêt d'EUROSHNET.

Aujourd'hui, la conférence qui s'achève a confirmé deux faits qui me paraissent importants, non seulement pour la prévention elle-même mais aussi pour l'ensemble des parties qui ont intérêt à ce que la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles soit le plus efficace possible.

Le premier est le bilan globalement positif de la Nouvelle Approche ; elle aura une suite, avec pour nom de baptême "le Nouveau Cadre Législatif", qu'il nous faut désormais intégrer dans notre vocabulaire ordinaire.

Le second est que le réseau EUROSHNET, fort de ses 450 membres, de ses forums privés, de ses forums publics et de sa capacité d'organiser des manifestations telles que cette conférence s'est affirmé comme un outil d'échange et de réflexion efficace pour les préventeurs européens. Le Mémoire, dit Mémoire de Cracovie, qui nous a été présenté, témoigne, de par sa simple existence, du fait qu'EUROSHNET est ce creuset qui faisait défaut aux experts européens, dans lequel leurs réflexions, leurs points de vue peuvent s'exprimer et se confronter hors des contraintes réglementaires, économiques ou politiques.

La "Nouvelle Approche" a été, vive le "Nouveau Cadre Législatif" ! Le représentant de la Commission nous a appris que cela ne remet pas en cause la "Nouvelle Approche" mais lui donne un nouveau souffle et surtout une plus grande cohérence. L'idée forte de la "libre circulation de produits **sûrs** pour leurs utilisateurs" demeure. Le "Nouveau Cadre Législatif" confirme, prolonge, la "Nouvelle Approche" en s'appuyant sur une analyse critique de ce à quoi elle a conduit, à savoir un marché unique effectif dans lequel les produits circulent librement.

Le point noir est que circulent sur ce marché des produits qui ne devraient pas y avoir été fabriqués ou y être entrés, car ils ne satisfont pas aux exigences communautaires, notamment celles relatives à la santé et la sécurité des utilisateurs. C'est précisément pour corriger cette situation, préjudiciable à l'économie européenne comme à la santé et la sécurité des travailleurs et des citoyens de l'Union, que la Commission a décidé d'élaborer un cadre législatif unique. Nous avons appris que, désormais, la surveillance du marché et le contrôle des produits en provenance de pays tiers sont rassemblés sous un même cadre législatif. La nouvelle obligation faite aux Etats membres de coopérer et communiquer en matière de surveillance du marché est considérée par toutes les personnes qui se sont exprimées ici comme une évolution nécessaire et pleinement justifiée. Les organismes nationaux chargés de la santé et la sécurité au travail ne peuvent bien sûr que se réjouir de cette évolution. Le chantier ouvert est vaste et complexe. De nombreuses interrogations - certaines ont été d'ailleurs exprimées par des intervenants - demeurent, car le défi à relever est tout à fait considérable. Je crois pouvoir formuler au nom de tous des vœux pour que ce "Nouveau Cadre Législatif" s'avère aussi novateur et efficace que l'a été la "Nouvelle Approche" en son temps.

Comme nous l'a rappelé le représentant de la Direction Générale Emploi, l'accent mis sur le volet "marché unique" ne saurait faire oublier le volet social qui, pour ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, est largement et précisément couvert par des directives européennes. Les principes sont différents mais améliorer la santé et la sécurité au travail est un des objectifs communs principaux.

La Commission a développé une stratégie communautaire en matière de santé et sécurité au travail pour la période 2007 - 2012. Nous avons entendu comment cette stratégie est mise concrètement en œuvre en Pologne.

Plusieurs intervenants ont traité de la relation forte entre amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail et compétitivité. Ils ont montré que, si les actions de prévention sont basées sur des résultats de recherches éprouvés, sur l'innovation technologique et sur l'état de la technique, et si elles sont mises en œuvre dès la conception des lieux et des équipements de travail, alors les bonnes conditions de travail qui en résultent deviennent facteur de compétitivité. Bien sûr, ceci suppose notamment que le thème "santé et sécurité au travail" constitue une composante naturelle des grands programmes de recherches et d'innovations, en particulier pour faire face aux défis des nouvelles technologies et des risques émergents. Je sais que les organismes nationaux qui, dans les pays de l'Union, conduisent des études et des recherches en santé et sécurité au travail ont parfaitement conscience de cette nécessité. Je les invite, plus que jamais, à coordonner leurs program-

mes et leurs actions ; je les invite aussi à intensifier les échanges entre préventeurs européens sur les solutions concrètes de prévention qui marchent sur le terrain, en s'appuyant notamment sur le réseau EUROSHNET.

Un tiers de la conférence a été consacré aux possibilités d'amélioration du dispositif normatif dans le contexte du "Nouveau Cadre Législatif". Le dispositif normatif, remarquable édifice démocratique, repose sur un grand principe : la contribution à l'élaboration de la norme de toutes les parties intéressées. Ceci a été rappelé à plusieurs reprises au cours de la conférence. Mais, comme tous les grands principes, sa déclinaison dans la pratique, au quotidien, ne va pas de soi. Une partie intéressée importante, les utilisateurs, est largement sous-représentée. Ceci est un fait connu et reconnu depuis longtemps. Les efforts faits pour développer une méthodologie permettant une contribution effective des organisations syndicales à l'élaboration des normes sont aussi à noter avec satisfaction. Il en est de même des efforts réalisés pour faire prendre en compte dans les normes la réalité et la spécificité des Petites et Moyennes Entreprises aussi bien en tant que contributrices à l'élaboration des normes qu'en tant qu'utilisatrices de ces mêmes normes. Dans le même contexte, je voudrais mettre l'accent sur deux aspects évoqués hier et aujourd'hui sur lesquels notre attention et nos efforts doivent rester focalisés dans les années à venir.

D'abord, je voudrais évoquer les retours d'expérience de l'utilisation des normes et la grande difficulté pratique à provoquer ces retours. Il en a été question à plusieurs reprises. Une coopération effective des normalisateurs professionnels et des diverses parties intéressées, rendue possible par la prise de conscience généralisée constatée aujourd'hui, est peut-être la clé qui permettra demain la mise en place de méthodes et d'outils efficaces pour assurer ces retours d'expérience.

Ensuite, je voudrais pointer du doigt un aspect crucial : l'importance qu'il y a pour l'ensemble des parties intéressées, les préventeurs notamment, à ne pas baisser les bras devant la tâche de révision des normes, notamment les normes harmonisées dans le cadre de directives Nouvelle Approche. Cette révision est indispensable pour que les normes continuent à refléter l'état de la technique en s'appuyant sur les connaissances acquises et les avancées réalisées en Europe et dans le reste du monde. Ceci est capital dans le contexte de la mondialisation qui amène de plus en plus souvent les normes européennes à être révisées dans le cadre international. "Vendre" au reste du monde le meilleur de la prévention européenne, dans les normes, est un objectif de première importance qui doit rester omniprésent dans l'esprit des préventeurs et qui suppose l'intervention des meilleurs de nos experts dans le cadre d'une stratégie européenne commune. Cette stratégie reste à développer. Le réseau EUROSHNET constitue là encore un des outils qu'il faut utiliser à cette fin.

En ce qui concerne la certification des machines, composants de sécurité et équipements de protection individuelle, plusieurs orateurs ont montré la pertinence du dispositif en place dans l'Union mais ont aussi insisté sur le besoin largement reconnu d'en accroître l'efficacité. Nous avons entendu que le « Nouveau Cadre Législatif » a été conçu notamment à cette fin. Espérons qu'il en résultera une amélioration significative de la capacité de la Coordination européenne des Organismes Notifiés à identifier des produits non sûrs, élaborer et publier des « Recommandations pour l'utilisation » robustes et, enfin, « mettre le doigt » sur des faiblesses et des dispositions insuffisantes dans les normes.

Cette troisième conférence EUROSHNET a, si vous permettez le raccourci, abouti réellement au « Mémoire de Cracovie ». Fort de ses six principes déclinés en vingt-quatre propositions, il fournit des pistes de progrès basées sur l'expérience de préventeurs très actifs en normalisation, certification et essais et recherches associés. Il n'a pas la prétention de représenter un consensus de tous les préventeurs européens membres du Réseau mais constitue un premier pas d'EUROSHNET dans ce sens. Je forme des vœux pour que la Commission, les organismes européens de normalisation et l'ensemble des parties intéressées s'en inspirent largement.

Cette conférence a été conçue et organisée par EUROSHNET : je tiens tout particulièrement à remercier le CIOP, la BG-Prüfzert, EUROGIP, le FIOH, la KAN et, un peu, l'INRS. Au nom du Comité de Pilotage d'EUROSHNET, je voudrais dire à Mme le Professeur Koradecka à quel point nous avons apprécié la collaboration avec le CIOP dans la conception et la préparation matérielle de cette conférence. A toute l'équipe du CIOP et tout particulièrement à Mme Buszkiewicz-Seferynska, aux interprètes et à tous ceux qui ont largement contribué à la réussite de cette conférence, j'adresse en notre nom à tous de très chaleureux remerciements.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine conférence organisée par EUROSHNET, je ne sais pas encore où et quand. La richesse du thème "santé et sécurité au travail" et sa présence chaque jour confirmée dans les grands enjeux de société, en Europe bien sûr mais aussi dans le monde entier, ne manqueront pas de justifier la quatrième conférence EUROSHNET. En attendant, à chacun d'entre nous, par son travail quotidien, à son niveau d'intervention et de compétence, d'œuvrer pour continuer à améliorer la santé et la sécurité au travail.

Je vous remercie et vous souhaite un bon retour.